

M^{GR} JOUIN

V

LE PÉRIL JUDÉO-MAÇONNIQUE

DEUXIÈME PARTIE

LES ACTES DE LA CONTRE-ÉGLISE

I

JUIFS

Sources de l'Impérialisme Juif

- I. TALMUD
 - II. SCHULCHAN 'ARUKH
 - III. ZOHAR
-

Discipline de l'Impérialisme Juif

- IV. QAHAL
 - V. CONCLUSION
-

PARIS

REVUE INTERNATIONALE
DES SOCIÉTÉS SECRÈTES
8, Avenue Portalis, 8

ÉMILE-PAUL FRÈRES
100, Faubourg Saint-Honoré, 100

1925

(Tous droits réservés)

Revue Internationale des Sociétés Secrètes

ORGANE BI-MENSUEL ANTI-JUDÉO-MAÇONNIQUE

Grand in-8° de 32 pages

Cette « Revue » traite de toutes les questions qui touchent aux « Sociétés Secrètes », et particulièrement à la « Judéo-Maçonnerie ». Rédigée par un groupe d'érudits, elle est surtout documentaire.

Cette publication a pour but de fournir périodiquement des documents internationaux et bibliographiques, anciens ou récents, à tous ceux, — orateurs, écrivains, polémistes, conférenciers, etc., — qui veulent lutter contre les « sectes maçonniques » ou « autres ».

C'est l'organe le plus important dressé dans le monde entier contre la Judéo-Maçonnerie ; aucune autre, parmi les publications dirigées contre la Secte, n'a un tel développement et ne contient autant de renseignements de toute nature. Lire la « Revue Internationale des Sociétés Secrètes », suffit pour connaître la Judéo-Maçonnerie bien mieux que beaucoup de Maçons. Par elle, les catholiques sont tenus au courant de toutes les tentatives dirigées par la Secte contre les catholiques et contre nos œuvres. Ils sont donc mis à même de parer les coups que les ennemis de l'Eglise veulent lui porter. Si cet important organe de défense religieuse avait existé vingt ans plus tôt tous les attentats que la Franc-Maçonnerie a pu préparer dans l'ombre de ses Loges eussent été dévoilés à temps et fussent, par là, devenus beaucoup plus difficiles à exécuter. Il suffit, en effet, de tirer la Secte de l'obscurité où elle se plaît et de la mettre en pleine lumière pour la mettre en déroute.

La « Revue Internationale des Sociétés Secrètes » fait ce que les Papes ont toujours prescrit : elle démasque non seulement la Franc-Maçonnerie, mais aussi ses filiales, dans l'enseignement et dans l'occultisme, le spiritisme, la théosophie, etc., dans toutes les branches de la Contre-Eglise dressée en face de l'Eglise de Jésus-Christ pour essayer de la détruire, en ruinant la foi dans les âmes.

Adresser toute la correspondance : rédaction, administration, mandats, à M. le Directeur de la Revue Internationale des Sociétés Secrètes.

Chèque postal : Paris, 537.99.

Les offrandes volontaires pour services gratuits, abonnements de propagande, tracts et brochures de vulgarisation, éditions d'études choisies, etc., ainsi que pour la réorganisation de la « Ligue Franc-Catholique », seront adressées également à M. le Directeur de la Revue.

Prière de nous envoyer des listes d'adresses pour abonnements, souscriptions, etc...

Les Sections de la « Ligue Franc-Catholique » qui continuent à fonctionner en France et à l'Etranger, sont priées de se tenir en rapports directs et constants avec notre Comité directeur, par l'entremise de la

v

LE PÉRIL JUDÉO-MAÇONNIQUE

DEUXIÈME PARTIE

Les Actes de la Contre-Eglise

I

SOURCES ET DISCIPLINE

DE

DE L'IMPÉRIALISME JUIF



Les Actes de la Contre-Eglise

PRÉFACE

LES TROIS SYNONYMES

Ces trois synonymes sont : *Judéo-Maçonnerie*, *Anticléricalisme* et *Laïcisme*. Le premier désigne les personnes, le second, leurs actes et le troisième, leur but.

Les personnes sont les « Fidèles de la Contre-Eglise » auxquels nous avons consacré les volumes II et III de notre étude sur le péril judéo-maçonnique ; leurs actes, que nous devons démasquer, ont toujours pour caractéristique un anticléricalisme atavique qui fait le fonds de leur nature et dont ils ne sauraient se dégager sans se convertir à la foi catholique ; leur but, déterminé dès leur apparition, s'est assez récemment formulé dans le laïcisme.

Tel sera le thème de nos prochains volumes.

I

Les deux agents de la Judéo-Maçonnerie

Les personnes sont les Juifs et les Maçons, véritables facteurs de la révolution sociale.

Les Maçons n'en font plus mystère, et les preuves s'accablent à ce point que les historiens modernes n'hésitent pas à reconnaître le rôle de la Franc-Maçonnerie dans l'évolution révolutionnaire de 1789 et de 1793, type irrécusable des révolutions successives, tout au moins en Europe, depuis le XVIII^e siècle jusqu'à celle du soviétisme russe au XX^e. Sans doute, en cas d'insuccès, la Maçonnerie reniera le régime de

la Terreur. Aussi, au sortir de la guerre de 1870, le Grand-Maître Babaud-Larivière sembla-t-il condamner « l'épouvantable insurrection de la Commune », mais c'était pour affirmer dans la même circulaire l'action maçonnique toujours dissolvante des Etats et des peuples.

« Vous êtes Maçons, écrit le Grand-Maître de l'Ordre, le 1^{er} août 1871, votre initiative s'exerce pacifiquement dans le domaine des idées ; depuis plusieurs siècles, c'est dans vos Ateliers que naissent et s'expérimentent les principes qui se répandent ensuite dans le monde ; véritables initiateurs, affamés de justice et de liberté, vous avez proclamé successivement la tolérance religieuse, l'égalité des droits, la liberté de penser et d'écrire ; vous avez réclamé l'adoucissement des peines et, adoptant le suffrage universel, vous vous êtes soumis à une Constitution républicaine. Les principes de 1789 étaient depuis longtemps reconnus dans vos temples avant d'être proclamés par l'Assemblée Constituante, et son histoire à la main, on peut affirmer que la Maçonnerie fut le véritable précurseur de la Révolution » (1).

On ne pouvait définir plus clairement l'œuvre maçonnique depuis 1717 ; et peut-être faut-il même remonter plus haut jusqu'à la révolution de Cromwell.

Le second agent de la révolution sociale est le juif. Ordinairement son action est plus habilement dissimulée. Répandu dans tous les partis et dans toutes les classes de la société, le juif a grande facilité pour donner le change et mettre en avant le socialiste et le maçon qui le couvrent. Cependant des esprits plus éclairés ont mis en lumière la question juive ; à leur tête, il faut nommer Drumont. Ensuite, des révélations inattendues ont dévoilé le programme de domination universelle conforme au Talmud, au Schulchan-Aruch et aux prescriptions du Kahal. Ces révélations sont précisées dans les « Protocols » dont l'authenticité a pour meilleur garant les négations des organes israélites qui ont enfreint leur mutisme habituel jusqu'à engager à ce sujet en Allemagne des procès retentissants contre les promoteurs de cette publication, et encore à l'heure présente contre M. Muller von Hausen, directeur de l'*Auf Vorposten* ; les « Protocols », dont la véracité, encore contestable lorsqu'ils parurent en 1901, ne l'est plus

(1) *Bulletin du Grand-Orient de France*, t. XXVII, p. 8.

aujourd'hui après l'expérience soviétiste de la Russie et le Sionisme palestinien qui ferme, pour l'instant du moins, le cycle du serpent symbolique ainsi décrit dans le IV^e procès-verbal du manuscrit français :

« *Aujourd'hui, je puis vous affirmer que nous ne sommes plus qu'à quelques pas de notre but. Voici le tracé de tout le chemin que nous avons parcouru et celui de la courte distance qu'il nous reste à franchir pour que le cercle du Serpent symbolique, symbole de notre peuple, soit complet. Lorsque ce cercle sera définitivement fermé, tous les Etats de l'Europe se trouveront enserrés comme par de fortes griffes* » (1)

Etrange aveuglement! Ni l'éclosion du Sionisme, préméditée par les Juifs (2), mais ignorée des Goïm, ni le triomphe du Soviétisme, imposé par la Terreur de la Tcheka, n'ont ouvert les yeux des catholiques. A vrai dire, d'habiles plaidoyers ont atténué les crimes des Lénine, des Trotsky et des Bela-Kun. Alors que le régime terroriste continue et parfois augmente d'intensité, la presse maçonnisée en dénature les actes par d'hypocrites mensonges. C'est ainsi que dans le numéro du mois de mars 1924 du *National Trestle Board*, nous lisons :

« *L'empressement avec lequel le gouvernement travailliste anglais s'est incliné vers une reconnaissance du gouvernement russe a prêté à une critique violente de la part de ceux qui soutiennent qu'il est impossible de pardonner aux Soviets et de les admettre dans la Société des Nations, sans considérer combien ils sont éloignés de leurs premiers excès et des brutalités par lesquelles ils ont gagné le pouvoir. Il est généralement admis que le Communisme russe s'est fortement écarté des théories inflexibles au moyen desquelles il devait révolutionner le monde et annoncer dans tous les pays un gouvernement du prolétariat destructeur de ce qu'on appelle la civilisation capitaliste* » (3).

Dès lors, ce qu'on nomme « les écarts » du Soviétisme, censément amendés, permettent au gouvernement travailliste

(1) M^{rs} JOUIN, *Le Péril Judéo-Maçonnique*, t. IV, p. 120. (Les « Protocoles » de 1901, par BURMI) ; Paris, Emile-Paul, 1922.

(2) M^{rs} JOUIN, *lib. cit.*, t. III, p. 106 et 107.

(3) *The National Trestle Board*, mars 1924, p. 5. Tous les articles non signés sont sous la responsabilité du F. Morcombe, le Maçon le plus en vue, comme journaliste, aux Etats-Unis.

d'Angleterre de reconnaître officiellement la révolution juive en Russie et le gouvernement qui en est issu. De même l'immigration juive en Palestine est considérée comme un avatar, afin de camoufler le parcours inquiétant du Serpent Symbolique. Toutefois la crise économique et les menaces du change ramènent quelques esprits sérieux vers les « Protocoles », si catégoriques à ce point de vue. C'est pourquoi la crise redoutable que nous traversons nous invite à en reproduire certaines prédictions, en priant le lecteur de ne pas oublier qu'elles furent imprimées en 1901, mais que le manuscrit d'où elles furent incomplètement transcrites remonte à une époque singulièrement antérieure, c'est-à-dire à l'élaboration du plan dominateur du monde que James Darmesteter, un juif de marque, regarde comme l'œuvre patiemment poursuivie au cours des siècles par les penseurs et les chefs de sa race.

Or, après avoir établi que la seule puissance est celle de l'or, qui est aux mains des Juifs, lesquels ont remplacé la vieille aristocratie par l'aristocratie juive ploutocratique « aristocratie de parvenus, ayant pour criterium la science et la richesse » (1), les « Protocoles » traitent de la guerre économique, base de la prépondérance juive :

« Il nous est indispensable que les guerres n'amènent aucun avantage territorial. Toute guerre sera donc transportée sur le terrain économique. Alors les nations reconnaîtront que, sur ce terrain, la suprématie dépend de notre concours. Cette situation livrera nos adversaires à la merci de notre agence internationale aux millions d'yeux que nulle frontière n'arrête, et nos droits internationaux balayeront tous les droits des nations et gouverneront celles-ci, comme le Code civil d'un Etat règle les relations de ses sujets entre eux.

» Par ces voies nous amènerons nos fils aux mêmes résultats qui furent obtenus par des voies identiques dès la plus haute antiquité, comme l'atteste la Bible. (Néhémie, IX, 22-25).

» Nous avons inspiré les lois fondamentales des Etats, modifiées par des constitutions, afin d'accoutumer les peuples à la notion de leur force et de leur suggérer la pensée de mesurer cette force à celle des souverains... Vous savez quel fut le résultat définitif.

» Les Constitutions ont établi les trois pouvoirs, législatif,

(1) M^{re} JOUIN, *lib. cit.*, IV, 33.

exécutif et judiciaire, ayant chacun des limites déterminées qu'on ne pourrait franchir sans secouer jusque dans sa base tout le corps politique. Dans ces conditions, le souverain ne faisait plus un avec l'Etat ; il ne le personnifiait plus. C'était donc l'ensemble du peuple qui déterminait les pouvoirs du souverain, comme ceux des institutions politiques. Celles-ci étaient indépendantes les unes des autres, en sorte qu'il pouvait arriver qu'une plainte portée à l'une de ces institutions contre une autre d'entre elles, fût envoyée, sous prétexte d'enquête, à l'accusée, laquelle, de ce fait, devenait juge et partie. Ceci rendait évidemment toutes lesdites institutions inattaquables, toutes puissantes et indépendantes. Nous pûmes alors leur suggérer l'idée qu'elles ne servaient plus le souverain, puisque, comme lui, elles dépendaient du peuple, dont cependant elles ne servaient pas encore les intérêts, gênées qu'elles étaient par le contrôle du souverain, lequel ne poursuivait qu'un but : son intérêt personnel.

» Pour avoir plus de prise sur les institutions, nous avons promis à bon nombre d'administrateurs le droit de gouverner le Pays ensemble, sans aucun contrôle, à condition qu'ils nous aident activement à créer des prétextes de mécontentement au sujet des Constitutions mêmes, préparant ainsi l'avènement de la République dans leur pays. Les Républiques nous donneront le trône du monde. Pour l'instant, nous n'avons fait que remplacer l'influence des gouvernements libéraux par notre pouvoir : celui de l'or.

» De nos jours, aucun ministre ne peut plus se maintenir au pouvoir sans que nous le soutenions par nos appuis ou par un semblant d'approbation populaire que nous préparons dans la coulisse » (1).

Deux pages plus loin, nous trouvons le mécanisme de la spéculation et le culte du veau d'or :

« Afin que les Goïm n'aient pas le temps de réfléchir et d'observer, il faut les orienter vers l'avidité du gain, au moyen de l'industrie et du commerce. Les individus et les nations chercheront ainsi leurs propres avantages et, engagés dans cette lutte, ils n'apercevront pas leur ennemi commun : notre intérêt. Et, pour que la liberté puisse désagrégier et ruiner la société des Goïm, il faut faire de la spéculation la base de

(1) *Id.*, p. 42.

l'industrie ; il en résultera que les richesses tirées du sol par l'industrie passeront à la spéculation, c'est-à-dire qu'elles serviront à remplir nos coffres-forts, puisque tous les fils de la spéculation seront entre nos mains.

» La lutte intense pour la suprématie et les secousses économiques créeront des sociétés désenchantées, égoïstes, sans cœur, dégoûtées de la politique et de la religion. Leur seul guide sera le calcul. Elles auront pour l'or un véritable culte, à cause des jouissances matérielles qu'il procure, et c'est par là qu'elles tomberont en notre esclavage complet. Grâce à cela, quand il nous deviendra nécessaire de provoquer le Coup d'Etat définitif, les classes inférieures des Goïm marcheront contre nos concurrents au pouvoir : les intellectuels Goïm » (1).

¶ Puis, c'est le programme financier d'Israël, de ce peuple « qui détient dans ses mains la plus grande puissance : l'Or, et qui, en quarante-huit heures, peut en retirer n'importe quelle quantité de ses caisses », ce qui prouve « que le gouvernement d'Israël est prédestiné par Dieu Lui-même à gouverner le monde » (2). Ce programme financier annonce les crises économiques, l'émission du papier-monnaie, le change, etc... Extrayons quelques passages :

« Il nous a suffi de retirer l'argent de la circulation pour provoquer des crises économiques chez les Goïm. D'énormes capitaux ont été accumulés grâce au procédé qui consiste à les soustraire aux Etats, qui ont dû alors contracter des emprunts chez nous. Le paiement des intérêts de ces emprunts a obéré les finances publiques, et les Etats ont été réduits en esclavage par nos capitaux. La concentration de l'industrie dans les mains des capitalistes, qui ont tué la petite industrie, a sucé toutes les forces du peuple d'abord, puis celles des Etats » (3).

Deux pages plus loin :

« Tout emprunt prouve bien la faiblesse du gouvernement et l'incapacité des Souverains de comprendre leurs droits. Ils ne savent répondre aux besoins financiers qu'en tendant la main pour demander l'aumône à nos banquiers. Les emprunts

(1) M^{sr} JOUIN, *op. cit.*, IV, p. 45.

(2) *Id.*, p. 98.

(3) *Id.*, p. 108.

étrangers sont des sangsues qui ne se détacheront de l'organisme de l'Etat que lorsque l'Etat lui-même s'en débarrassera. Cependant les Etats ne les secouent pas, au contraire, ils les attirent toujours en augmentant la contribution payée à nos banquiers ; c'est pour cela qu'ils périront inmanquablement de la saignée qu'ils s'imposent.

» *Examinons donc ce que c'est qu'un emprunt, et, particulièrement, un emprunt étranger.*

» *C'est une émission de lettres de change du gouvernement, l'obligation de payer des intérêts déterminés pour le capital qui lui est confié. Si l'emprunt est à 5 %, au bout de vingt ans, l'Etat aura déboursé en pure perte des intérêts égaux à l'emprunt lui-même ; en quarante ans, la somme déboursée sera double ; au bout de soixante ans, elle sera triple, la dette restant ce qu'elle était au début. D'après ce calcul, il est évident qu'avec le système de l'impôt universel, le gouvernement soutire aux malheureux contribuables jusqu'à leurs derniers sous pour payer des intérêts aux capitalistes étrangers, auxquels il a emprunté de l'argent, au lieu de prélever dans le pays ces sommes dont il avait besoin, sans payer des intérêts qui sont comme un tribut à perpétuité.*

» *Tant que les emprunts étaient nationaux, les Goïm ne faisaient que déplacer l'argent de la poche de leurs sujets pauvres dans celle des riches. Mais à partir du moment où nous eûmes acheté les hommes nécessaires pour qu'on ait recours aux emprunts étrangers, toutes les richesses des Etats affluèrent dans nos caisses, et tous les Goïm nous payèrent tribut sans s'en douter.*

» *Il est vrai que la légèreté des Souverains goïm, en ce qui concerne les affaires d'Etat, la vénalité de leurs ministres ou leur ignorance des questions financières nous ont asservi les peuples en leur faisant contracter envers nous des dettes dont ils ne pourront jamais s'acquitter, ce qui a placé toutes les questions financières sous notre direction censée scientifique, mais il faut savoir combien d'efforts, de temps et d'argent cela nous a coûté ! » (1).*

Enfin le Juif veut la possession des propriétés terriennes :

« *L'aristocratie, en tant que force politique, est morte, nous n'avons pas à nous en occuper ; en tant que propriétaire de*

(1) M^{re} JOUIN, *op. cit.*, p. 111.

biens fonciers, elle nous est nuisible, parce que ses ressources lui assurent l'indépendance et lui donnent la possibilité de retenir entre ses mains cette propriété foncière que nous devons faire passer tout entière aux mains de Notre Peuple. A ce dernier, nous commençons déjà à enseigner l'agriculture, pour laquelle il n'avait eu jusqu'ici aucune aptitude, toutes ses capacités ayant été utilisées par nous pour le commerce ou la commission, c'est-à-dire la spéculation, et toutes les occupations devant servir à ruiner les Goïm pour en faire des esclaves, lorsque, avec le concours des établissements de crédit foncier, toutes les terres des nobles et des paysans passeront entre nos mains. Ils devront alors travailler pour être nourris par nous, parce que personne ne leur vendra de produits agricoles, comme cela eut lieu au temps de Salomon. Nous les nourrirons et les bêtes de somme. Quand nous régnerons, le droit qu'a tout homme d'acheter et de vendre ne sera pas accordé aux Goïm. Pour y arriver, le meilleur moyen est de déposséder l'aristocratie de ses terres ; on pourra ensuite en faire autant à l'égard des paysans. Le procédé le plus efficace à employer pour la réussite de ce plan est d'élever les taxes et les impôts fonciers, autrement dit d'endetter la terre.

» Il faut qu'en même temps nous protéjions activement le commerce et l'industrie ; surtout la spéculation dont le rôle est de servir de contre-poids à l'industrie. Sans la spéculation, l'industrie accroîtrait les capitaux privés, ce qui pourrait avoir comme effet d'améliorer le sort des agriculteurs en affranchissant les terres hypothéquées de leurs dettes envers les établissements de crédit foncier. Il nous faut, au contraire, que l'industrie arrive à drainer toutes les richesses agricoles et fasse passer en nos mains, par la spéculation, toute la fortune mondiale, en rejetant tous les Goïm dans les rangs des prolétaires. C'est alors qu'ils s'inclineront devant nous, rien que pour obtenir le droit d'exister » (1).

Le résultat de toutes ces manœuvres louches dont nous

(1) M^{re} JOUIN, *op. cit.*, p. 118. — A la page 119, nous lisons ces lignes trop faciles à contrôler aujourd'hui :

« Nous élèverons les salaires, ce qui cependant ne laissera aucun profit aux ouvriers, parce que nous élèverons simultanément le prix des objets de première nécessité ».

sommes les victimes doit être l'avènement du royaume d'Israël par la révolution, le massacre et la ruine des peuples :

« *La famine confère au Capital des droits plus puissants sur le travailleur que n'en a jamais conférés à l'aristocratie le Pouvoir du Souverain. Par la misère et les haines envieuses qu'elle suscite, nous manœuvrons les masses et nous nous servons de leurs mains pour écraser ceux qui nous gênent.*

» *Quand viendra l'heure du couronnement de notre Maître Universel de la Famille de David, ces mêmes mains balayeront tout ce qui pourrait lui faire obstacle* » (1).

Avec de telles précisions, le péril judéo-maçonnique ne peut être nié que par ignorance, parti-pris ou complicité. Constater les faits sans en chercher les auteurs et sans en accepter les conséquences confine à ce manque de jugement pratique dont le poète latin a dit :

« *Quos vult perdere Jupiter dementat* » (2).

Pour ceux-là, il n'y a ni juifs ni maçons, pas de péril, pas de crise, pas de conflit, pas de guerre. Prenons garde d'être de ces endormis ; cette maladie du sommeil se gagne et fait plus de victimes que la mouche tsé-tsé.

II

L'Anticléricalisme

L'Anticléricalisme est le nœud central de l'action judéo-maçonnique ; il aboutit infailliblement à la persécution de l'Eglise catholique et de son clergé. Né de l'Humanisme, développé par la Réforme, codifié par le Philosophisme, colporté par la Maçonnerie, l'Anticléricalisme se retrouve constamment et partout dans l'histoire religieuse et politique depuis près de cinq siècles. Il était d'ailleurs et il est toujours la raison d'être de la Judéo-Maçonnerie. L'Humanisme n'était-il pas la renaissance du paganisme ? Or, le paganisme, vaincu par le catholicisme, ne saurait revivre qu'à l'expresse condition de renverser à son tour le catholicisme. C'est la lutte du Bien et

(1) *Id.*, p. 123-124.

(2) Voir le *Dictionnaire Larousse*, t. VII, p. 194. Il renvoie à Euripide et à Velleius Paterculus.

du Mal, et il s'agit de savoir si la Cité de Dieu l'emportera ici-bas sur la cité de Satan. Ceux qui disent que la « guerre aux curés » est un expédient suranné font preuve d'un manque de réflexion et de raisonnement. Sans la « guerre aux curés », c'est-à-dire sans l'Anticléricalisme, les peuples seraient vite désinfectés de la corruption païenne de l'esprit et des mœurs, et la Judéo-Maçonnerie disparaîtrait dans ce renouveau catholique qu'on nous prédit si souvent, mais qui n'est assurément pas encore venu.

Les affirmations d'une union sacrée que seuls les catholiques pratiquèrent loyalement, et quelques essais d'entente dus aux oscillations politiques créées par la guerre, ont facilement persuadé les fervents du libéralisme qu'une trêve gouvernementale nous assurait la paix et qu'elle ne pouvait être rompue que par les partisans d'un catholicisme intégral, qui les rend plus papistes que le Pape lui-même. C'est une erreur. Le sectarisme n'est pas du côté catholique, mais du côté anticlérical ; quant aux détenteurs du pouvoir extérieur, quels que soient leurs convictions ou leur intérêt, ils sont les créatures du pouvoir occulte auquel ils doivent une obéissance servile, *perinde ac cadaver*, avec cette différence que le religieux, Jésuite ou autre, peut sortir de son convent, tandis que nos gouvernants sont cadennassés à double tour dans la cage judéo-maçonnique. Ce serait même leur excuse s'ils n'avaient pas abdiqué volontairement leur liberté et si, pour la plupart, ils ne préféreraient pas faire œuvre d'anticléricalisme plutôt que de s'amender et de se ressaisir.

Le pouvoir occulte ! Existe-t-il ? Presque tous les intéressés à le combattre le tiennent pour un hochet aux mains des enfants. Ce hochet pourrait bien être l'arme terrible d'un Anticléricalisme victorieux. Rathenau, un Juif fort averti à ce sujet, prétendait que trois cents inconnus menaient le monde ; et Papus, le chef des Martinistes, plus documenté encore que Rathenau, explique comme il suit le mystère du pouvoir occulte :

« Tout groupe social, comme tout être humain, a des organes visibles et des organes invisibles. Pendant que les lois actuelles sont appliquées, d'autres lois s'élaborent en secret quelque part, comme le Soleil noir évolue dans l'ombre pendant que le Soleil blanc illumine le présent. »

» *Pense-t-on que la division de la France en départements et le Code de Napoléon aient été le produit de deux mois seulement de préparation ? Tout avait été longuement préparé... ailleurs.*

» *A côté de la politique nationale de chaque Etat, il existe des organismes peu connus de politique internationale. Actuellement la constitution en deux cantons suisses de l'Alsace-Lorraine, la libération de la Pologne devenue le centre d'une Suisse balkanique, la disparition de l'Autriche et la constitution des Etats-Unis d'Europe, après l'écrasement définitif de la féodalité militariste, sont des problèmes qui se posent dans ces conseils internationaux, auxquels prennent part, non pas des politiciens de carrière, ou des ambassadeurs galonnés, mais quelques hommes modestes, inconnus, quelques grands financiers, supérieurs, par leur conception large des actions sociales, aux politiciens orgueilleux qui se figurent, une fois ministres éphémères, gouverner le monde...*

» *Un réseau bien organisé d'agences télégraphiques, avec des directeurs anglais, un solide bureau international d'informations économiques avec des consuls allemands, un groupe-ment de directeurs français de banques d'émission, des informateurs belges, suisses ou japonais, font un outil social vivant et agissant autrement puissant qu'un Parlement ou qu'une cour peuplée de courtisans.*

» *Une grève venant à propos pour arrêter la construction d'un cuirassé ou l'essor d'un port de commerce, un traité de commerce négocié au moment favorable, sont des manifestations inattendues de ces actions sociales d'origine occulte, qui n'étonnent que les profanes, car il existe des profanes à tous les degrés, même avec de beaux « décors » bien blancs.*

» *Or, à toute époque, il a existé, non pas en « astral » mais bien sur notre plan physique, des hommes qui aspiraient à réaliser certaines réformes sociales sans appartenir aux organismes visibles des sociétés..*

» *Ces hommes, réunis en de petits groupes, créaient les outils variables avec le moment, le pays choisi et l'état des esprits à l'époque. Ils agissaient d'après une vieille science d'organisation sociale issue des anciens sanctuaires d'Egypte et conservée pieusement en certains centres dits « hermétiques ».*

» *Les « Francs Juges » de Germanie, les « confréries de*

Maçons constructeurs de cathédrales », les Sociétés d'Alchimistes arabes ou chrétiens et une foule de groupes de ce genre, sont la manifestation de ces organismes sociaux peu connus parce qu'ils ne tendaient ni à la publicité, ni à la possession des honneurs terrestres, en ayant d'autres à leur disposition (1) ».

Le pouvoir occulte existe. Qu'il siège au fond d'une loge luciférienne ou dans un Directoire suprême du Kahal, la question est de peu d'importance. Ce pouvoir occulte qu'on sent partout et qu'on ne touche nulle part, se trahit par ses actes ; les personnages en vue nous font à certaines heures l'effet de marionnettes aux doigts d'un guignol invisible qui les ramène tous, bon gré mal gré, à la bataille anticléricale. Faut-il en chercher l'explication dans les *Protocols* ? En tout cas, la page suivante semble bien trouver quelque confirmation dans les faits actuels :

« Le libéralisme engendra des gouvernements constitutionnels qui remplacèrent les autocraties. Une constitution n'est guère autre chose qu'une école de discordes, de querelles, de mésintelligence, de dissentiments, d'agitations stériles, de tendances de partis, de tout ce qui sert à affaiblir l'activité des Etats.

» La tribune, comme la presse, a condamné les gouvernants à l'inaction et à l'impuissance ; par là même, ils devinrent inutiles ; c'est ce qui, dans beaucoup de pays, détermina leur chute. Il devint alors possible d'inaugurer l'ère républicaine ; nous remplaçâmes le représentant de la nation par sa propre caricature : un Président de République, pris dans la foule, au milieu de nos créatures, de nos esclaves. Telle fut la première mine posée par nous sous les Etats des peuples goïm.

» Dans un avenir prochain, nous instituerons la responsabilité des présidents ; alors, nous n'aurons plus à nous gêner pour appliquer notre plan ; les présidents en auront toute la responsabilité. Le fait de cette responsabilité va éclaircir les rangs des assoiffés du pouvoir, et ainsi naîtront la confusion et la désorganisation du pays qui ne pourra pas trouver de président. C'est alors que nous entrerons de plain pied dans les rangs du gouvernement.

(1) PAPUS, *Mysteria*, avril 1914, p. 3.

» *Mais, auparavant, nous machinerons l'élection de présidents ayant dans leur vie un Panama quelconque. Avec ces tares dans leur passé, ils seront de fidèles exécuteurs de nos ordres, redoutant la révélation desdites tares, et intéressés à conserver les avantages et les privilèges du poste de président (1) ».*

Rien que depuis la troisième République que de présidents ont menti tout à coup à leur passé. Gambetta, le leader de la guerre à outrance, se livre à Bismarck et abjure tout patriotisme pour ne plus être qu'un anticlérical forcené. Waldeck-Rousseau, en qui les catholiques avaient mis, non sans raison, quelque espoir, est devenu notre antagoniste le plus perfide. Combes, un fils du clergé, se change en frère ennemi. Poincaré, élevé très chrétiennement, renie ses croyances et sa jeunesse pour soutenir l'œuvre des renégats que nous citons. Ces anomalies, dont on pourrait multiplier les exemples, autorisent à croire qu'une puissance occulte impose aux gouvernants un Anticléricalisme qui devient presque, à son tour, le mot d'ordre du Parlement. Le bloc national lui-même, fruit de la dure expérience de quatre ans et demi de guerre, s'effondre dans des conceptions anticléricales et brûle l'encens de sa foi catholique à l'idole qui en est la négation. Cependant, dira-t-on, n'avons-nous pas la majorité à la Chambre ? Assurément. Mais la majorité qui se tait et se terre s'avoue impuissante et vaincue ; ce que M. Magne constatait le 7 mars, quand il répondait à M. Poincaré :

« *Il y a ici trois cents catholiques qui pensent comme nous, mais qui ne le disent pas. C'est la seule différence qu'il y ait entre eux et nous (2) ».*

La même différence existe en France, où les catholiques ont la majorité, mais n'osent pas même se l'avouer, si bien que se présenter aux élections simplement comme candidat catholique serait réputé un acte de folie. De là, une majorité purement nominale qui pactise avec les minorités anticléricales, et à laquelle on peut dire :

(1) Mgr JOURN : *Le péril Judéo-Maçonnique*, t. IV, p. 60.

(2) *Officiel* (débat parlementaire), Chambre des députés, 2^e séance du 7 mars 1924, p. 1178.

« *La foi qui n'agit pas, est-ce une foi sincère ?* » (1).

Nous sommes cependant, avouons-le, à une époque où la foi catholique a plus que jamais besoin d'une affirmation publique et d'une action militante. L'Humanisme païen, la Réforme, la Maçonnerie n'ont pas cessé de la battre en brèche par un Anticléricalisme grandissant et de s'attaquer plus audacieusement à la France condamnée à mort depuis si longtemps. A propos de la Maçonnerie et des idées révolutionnaires, Mme Adam écrivait, en 1866, lors de la bataille de Sadowa :

« *Floquet, correspondant du Siècle, se montrait d'une hostilité passionnée contre l'Autriche.*

» *L'Opinion Nationale, organe du Prince Napoléon, le libéral, à laquelle collaboraient Edmond About, Sarcey et un grand nombre de « jeunes », partisans de la politique des résultats, publiait, sous la signature de son directeur Aldolphe Guérault, des articles où l'on trouvait des phrases comme celle-ci :*

« *Nous sommes pour l'amoindrissement de l'Autriche, parce que l'Autriche est une puissance catholique qui doit être supplantée par la Prusse, boulevard du protestantisme dans le centre de l'Europe. Or, la mission de la Prusse est de protestantiser l'Europe, comme la mission de l'Italie est de détruire le pontificat romain.* Voilà les deux raisons pour lesquelles nous sommes tout à la fois pour l'agrandissement de la Prusse et pour l'agrandissement de l'Italie ».

Et Mme Adam ajoute :

« *On le voit, le complot contre la France catholique date de loin.* ».

Oui, l'Anticléricalisme antifrançais date de loin. Il se fit jour dans les guerres de religion. Il prit place en France avec Voltaire ; il devint violent à la Grande Révolution, de bon ton sous le premier Empire, rampant sous la Restauration, raisonneur sous Louis-Philippe, révolutionnaire sous le second Empire, encore sanglant sous la Commune, légal sous la troisième République.

(1) RACINE : *Athalie*, acte I, scène I.

L'ennemi, c'est le clergé !

A la Commune, l'abbé Amodru est arrêté :

- « Votre profession ? » lui demande-t-on.
- « Prêtre, vicaire à Notre-Dame des Victoires ».
- « Prêtre, répliqua le greffier, c'est le délit » (1).

Le délit n'a pas varié : « L'ennemi c'est le prêtre ! » formule équivalente au cri de guerre actuel : « Le cléricanisme, voilà l'ennemi ».

L'ennemi, c'est le religieux, c'est la religieuse !

Jadis on requit des communautés leur état civil avec demande d'autorisation, elles furent condamnées en bloc ; c'était la ruine et l'exil. Aujourd'hui, même injonction, qui sombrera dans une même catastrophe. Qu'est-ce donc que cette *Liste des Congrégations illégalement maintenues ou rentrées en France*, publiée par l'*Europe nouvelle* (2), sinon une liste de proscription ? Qu'est-ce donc que cette apologie de l'œuvre anticongréganiste de Waldeck-Rousseau prononcée le 7 mars, à la Chambre, par M. Poincaré (3), sinon l'absolution de ce qui se prépare bien plus que de ce qui a été fait ?

L'ennemi, c'est le curé et ses vicaires !

Qu'on se rappelle les inventaires et qu'on n'ait pas la naïveté de croire que l'histoire passée ne peut plus revivre, et qu'il n'y ait pas encore dans la pensée de nos anticléricaux l'espoir d'arriver un jour à la fermeture de nos églises ?

L'ennemi, c'est l'Eglise avec ses dogmes et sa Constitution. *The National Trestle Board*, de mars 1924, contient un article où cet organe maçonnique et protestant attaque le futur concile et raille S. S. Pie XI de vouloir définir le dogme de l'Assomption pour imposer aux fidèles la « *Mariolatrie* (4) ».

(1) Abbé AMODRU : *La Roquette*, p. 54.

(2) *L'Europe nouvelle*, 30 juin 1923, p. 324.

(3) *Officiel* du 8 mars 1924. — Cf. *La Croix*, 22 mars 1924, *Waldeck-Rousseau et les Congrégations*, par le R. Père Yves DE LA BRIÈRE, S. J. — Lire également l'article, du 13 mars, de M. Jean GUIRAUD, sur les *Autorisations des Congrégations* ; où le rédacteur dénonce les dossiers accumulés dans les préfectures et qui sont menaçants de confiscations et de spoliations.

(4) *The National Trestle Board*, mars 1924, p. 8.

L'impudence de la Maçonnerie égale son ignorance ; encore est-il que l'Anticléricalisme se mêle à toutes les questions pour les tourner d'une manière ou d'une autre contre le catholicisme.

De son côté, le juif n'est pas inférieur au franc-maçon. Les *Protocols* sont instructifs sous ce rapport. La suprématie de la force, le régime de la terreur et l'anarchie y occupent une large place et semblent aujourd'hui les directives du Soviétisme. Mais il rentre dans le plan israélite de « discréditer le clergé des Goïm et de ruiner ainsi sa mission qui aurait pu nous être un obstacle : l'influence des prêtres sur les peuples va décroissant tous les jours » (1).

Ce plan va plus loin, il s'attaque au Vatican :

« Quand sonnera l'heure de procéder à la destruction de la Cour pontificale, le doigt d'une main invisible indiquera aux masses le Vatican, et lorsque celles-ci se précipiteront à l'assaut, nous nous présenterons comme ses soi-disant protecteurs, pour empêcher une trop forte effusion de sang. Cet acte nous ouvrira les portes ; nous pénétrerons dans la place et nous n'en sortirons qu'après avoir sapé toute la puissance qu'elle contient » (2).

Qui donc remplacera le Pape ?

« Le Roi des Juifs sera ce que naguère avait été le Pape. Il deviendra le Patriarche Universel de l'Eglise internationale, instituée par nous ; mais tant que nous n'aurons pas fait la rééducation de la jeunesse pour l'amener à notre foi, par des croyances transitoires, nous ne toucherons ni ouvertement, ni par la contrainte, à l'Eglise existante ; nous procéderons à sa ruine par la critique, source des dissensions » (3).

Alors, sera-ce la religion mosaïque ? Les « Protocols » l'affirment :

« Il ne sera pas désirable pour nous que subsiste une autre religion que la nôtre, celle qui n'adore qu'un seul Dieu à qui est lié notre destin et, par nous, le destin du monde entier,

(1) Mgr JOUIN, *lib. cit.*, IV, 46.

(2) Mgr JOUIN, *lib. cit.*, IV, 47.

(3) Mgr JOUIN, *lib. cit.*, IV, 47.

TABLE DES MATIÈRES

Les Actes de la Contre-Eglise	I
Préface	I-XXXI
Les Trois synonymes.	I
I. Les deux agents de la Judéo-Maçonnerie	I
II. L'Anticléricalisme.	IX
III. Le Laïcisme.	XVII
Les Actes des Juifs comme fidèles de la Contre-Eglise.	1-20
Les Sources doctrinales de l'Impérialisme Juif	21
I	
Le Talmud	21-39
II	
Le Schulchan 'Arukh.	40-73
III	
Le Zohar.	78-88
La Discipline de l'Impérialisme Juif	89
IV	
Le Qahal.	89
Généralités et Histoire	89
Sources et Bibliographie.	91
Le Qahal en général.	93
Organisation	94
Ressources et Impôts	97
Rôle du Qahal dans la Vie juive.	100
La défense des intérêts juifs.	105
Le Qahal contre les Gentils	108
Caractères du Qahal	113
Le Beth-dine	115
L'Impérialisme Juif, Conclusion.	123
Table analytique et onomastique.	141